



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ RELATIF A L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION PAR UN PRESTATAIRE D'UN EVENEMENT ESTIVAL « VINCENNES ESTIVAL CLUB 2026 », POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE VINCENNES, DANS L'ENCEINTE DU CHATEAU DE VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE SPORT EVENT AGENCY**

**DÉCISION N° DM-26-193  
EN DATE DU 01 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-26-113 du 10 mars 2026 de signer le marché public de services relatif à l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement estival « Vincennes Estival Club 2026 » - pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes, avec la société SPORT EVENT AGENCY (notifié le 11/03/2026) ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 mai 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet, d'une part, une reconfiguration des différents espaces liée aux installations avec SPORT EVENT AGENCY entraînant une diminution du montant du marché et, d'autre part, une modification des articles 3 « Durée du contrat et délais d'exécution » et 4.2 « Conditions de paiement » du Cahier des Clauses Particulières ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société SPORT EVENT AGENCY, sise 13 rue Washington – Bâtiment B2 – 75008 PARIS, représentée par Monsieur Romain BARTOLI, Directeur Général, l'acte modificatif n°1 au marché public de services relatif à l'installation et l'exploitation par un prestataire d'un événement estival « Vincennes Estival Club 2026 » - pour le compte de la Ville de Vincennes, dans l'enceinte du Château de Vincennes.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant du marché :

| Lignes de la DPGF | Libellé | Descriptif | Montant initial HT | Montant HT de l'acte modificatif | Nouveau montant HT |
|-------------------|---------|------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
|-------------------|---------|------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260601-lmc1H14193H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/06/2026  
Date de Publication : 01/06/2026

|     |  |   |             | n°1           |                 |
|-----|--|---|-------------|---------------|-----------------|
| 3.1 | Espace d'apprentissage de la draisienne et du vélo | 1 structure gonflable de 20x10m et un espace plot avec signalétique   | 5 555,00 €  | - 5 555,00 €  | Ligne supprimée |
| 4.7 | Autres (spécifier)                                 | SACEM diffusion musique d'ambiance sur la base des heures d'ouverture (hors soirée de concert non inclus), achat des listes de titres musicaux auprès des plateformes | 0 €         | + 4 780,00 €  | 4 780,00 €      |
| 8.1 | Poste de secours (prestation + tente)              | Équipe de secouriste sur la totalité de l'événement   | 37 330,00 € | - 24 032,00 € | 13 298,00 €     |

Le nouveau montant du marché s'élève à 925 142,00 € HT (1 110 170,40 € TTC), au lieu initialement de 949 949,00 € HT (1 139 938,80 € TTC).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécourts citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260601-lmc1H14193H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/06/2026  
Date de Publication : 01/06/2026